

**DEMANDE D'EQUIVALENCE DE DIPLOME
OU DE RECONNAISSANCE DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE
(pour les candidats non titulaires du diplôme requis)**

Ce document doit impérativement être fourni par tout candidat sollicitant une équivalence de diplôme pour se présenter à un concours, au titre d'une reconnaissance de diplôme ou d'une reconnaissance de l'expérience professionnelle, accompagné des pièces justificatives (copies des diplômes détenus, des contrats de travail et des profils de poste)

Vous avez déjà obtenu une équivalence de diplôme pour ce concours ou pour tout autre concours pour lequel la même condition de qualification est requise : ☐ oui ☐ non
(Joindre une copie de la décision et la copie du diplôme)

NOM et prénom du candidat :

Date de naissance :

DEMANDE D'ÉQUIVALENCE DE DIPLOME OU VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

Diplôme, titre, formation préparé(s)	Spécialité éventuelle	Niveau de certification du diplôme *	Autorité ou organisme ayant délivré le diplôme ou dispensé la formation	Obtenu (oui/non)	Année d'obtention

* Exemples : niveau 3 : BEP, CAP, diplôme national du Brevet – niveau 4 : Baccalauréat, Brevet de Technicien – niveau 5 : BTS, DUT – Niveau 6 : Licence, Maîtrise, Master 1 – Niveau 7 : DESS, Master 2 – niveau 8 : Doctorat.

Le candidat certifie l'authenticité des informations portées sur ce document. Toute fausse déclaration est punie par la Loi (article 441-6 du code pénal et loi du 23 décembre 1901 modifiée).

JOINDRE OBLIGATOIREMENT LA PHOTOCOPIE DU OU DES DIPLOMES DEJA OBTENUS

Fait le : _____ Signature du candidat : _____

Concours externe de conseiller des activités physiques et sportives

DEMANDE DE RECONNAISSANCE D'UNE EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

(pour les candidats non titulaires du titre ou diplôme requis)

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES EXERCÉES

NOM et prénom du candidat :

EMPLOYEUR (désignation, adresse, téléphone, code NAF ou APE)	SERVICE D'AFFECTATION	INFORMATIONS RELATIVES AUX EMPLOIS OCCUPES PAR LE CANDIDAT				
		Intitulé de l'emploi et niveau de qualification nécessaire pour l'occuper	Catégorie socio- professionnelle correspondante (si possible)	Période d'emploi (date de début et date de fin)	Temps de travail dans l'emploi et durée légale du travail dans l'entreprise ou l'administration (1)	Nature des activités exercées (principales missions, responsabilités confiées, réalisations, publics visés, outil ou méthode employés)

(1) Joindre obligatoirement les contrats de travail accompagnés pour chacun d'entre eux, le 1^{er} et le dernier bulletin de salaire, ou les certificats de travail, ou solde de tout compte.

Concours externe de conseiller des activités physiques et sportives

PIÈCES À FOURNIR PAR LE CANDIDAT À L'APPUI D'UNE DEMANDE D'ÉQUIVALENCE DE DIPLOME

Les pièces ci-dessous **doivent impérativement être jointes par le candidat**, en fonction de sa situation, dans le cadre d'une demande d'équivalence de diplôme :

LES CANDIDATS AYANT BENEFICIE D'UNE EQUIVALENCE DE DIPLOME POUR LE MEME CONCOURS OU POUR TOUT AUTRE CONCOURS POUR LEQUEL LA MEME CONDITION DE QUALIFICATION EST REQUISE

FOURNIR :

- la présente demande d'équivalence de diplôme dûment complétée et signée par le candidat.
- une copie de la décision favorable d'équivalence de diplôme délivrée par une autorité compétente pour un même concours ou pour tout autre concours pour lequel la même condition de qualification est requise.
- une copie des certificats de travail, des contrats de travail ou, à défaut, des bulletins de salaire précisant, pour chaque activité, la nature et la durée de l'activité professionnelle exercée.
- tout autre document permettant de justifier la nature et la durée de l'activité professionnelle du candidat (profil de postes, enregistrement au Registre du Commerce ou extrait Kbis, déclaration Urssaf, copie de déclaration fiscale énonçant le statut...)
- si possible, tout document permettant d'identifier, pour chaque activité professionnelle, la catégorie socioprofessionnelle (CSP) correspondante (copie de la convention collective, copie contrat de travail s'il mentionne la CSP...).

LES CANDIDATS BENEFICIAIRE D'UNE EQUIVALENCE DE PLEIN DROIT

FOURNIR :

la présente demande d'équivalence de diplôme dûment complétée et signée.

ET

- une copie du diplôme, titre ou attestation établie par une autorité compétente prouvant que le candidat a accompli avec succès un cycle de formation au moins de même niveau et durée que ceux des diplômes ou titres requis
- **ou** une copie de l'attestation d'inscription dans un cycle de formation dont la condition normale d'accès est d'être titulaire d'un diplôme ou titre au moins de même niveau que celui des diplômes ou titres requis
- **ou** une copie du diplôme ou titre homologué ou d'un diplôme ou titre à finalité professionnelle enregistré au RNCP, classé au moins au même niveau que le diplôme ou titre requis.
- **ou** une copie du diplôme ou titre au moins équivalent figurant sur une liste fixée, pour chaque niveau de diplôme, par arrêté ministériel.

LES CANDIDATS TITULAIRES D'UN TITRE OU DIPLOME IMMEDIATEMENT INFERIEUR A CELUI REQUIS ET JUSTIFIANT D'AU MOINS DEUX ANS D'ACTIVITES PROFESSIONNELLES

FOURNIR :

- la présente demande d'équivalence de diplôme dûment complétée et signée.
- une copie du diplôme ou titre immédiatement inférieur à celui requis.
- une copie des certificats de travail, des contrats de travail ou, à défaut, des bulletins de salaire précisant, pour chaque activité, la nature et la durée de l'activité professionnelle exercée.
- tout autre document permettant de justifier la nature et la durée de l'activité professionnelle du candidat (profil de postes, enregistrement au Registre du Commerce ou extrait Kbis, déclaration Urssaf, copie de déclaration fiscale énonçant le statut...).
- si possible, tout document permettant d'identifier, pour chaque activité professionnelle, la catégorie socioprofessionnelle (CSP) correspondante (copie de la convention collective, copie contrat de travail s'il mentionne la CSP...).

LES CANDIDATS JUSTIFIANT D'AU MOINS TROIS ANS D'ACTIVITES PROFESSIONNELLES

FOURNIR :

- la présente demande d'équivalence de diplôme dûment complétée et signée.
- une copie des contrats de travail et des certificats de travail délivrés conformément à l'article L. 122-16 du code du travail, ou, à défaut, de tous les bulletins de salaire précisant, pour chaque activité, la nature et la durée de l'activité professionnelle exercée.
- ou tout autre document établi par un organisme habilité, et permettant de justifier la nature et la durée de l'activité professionnelle du candidat (profil de postes, enregistrement au Registre du Commerce ou extrait Kbis, déclaration Urssaf, copie de déclaration fiscale énonçant le statut...), documents traduits le cas échéant en français par un traducteur agréé
- si possible, tout document permettant d'identifier, pour chaque activité professionnelle, la catégorie socioprofessionnelle (CSP) correspondante (copie de la convention collective, copie du contrat de travail s'il mentionne la CSP...)

LES CANDIDATS TITULAIRES DE TITRES OU DE DIPLOMES OBTENUS DANS UN AUTRE ETAT QUE LA FRANCE

FOURNIR :

outre la copie du titre ou du diplôme, une traduction du titre ou diplôme, par un traducteur assermenté, lorsqu'il est rédigé dans une autre langue que le français

Ils sont également invités à joindre à leur dossier une attestation de comparabilité de leur diplôme étranger. Ces attestations peuvent être obtenues moyennant une participation financière auprès du centre ENIC-NARIC – Département reconnaissance de diplômes – 1 rue Léon-Journault 92318 SEVRES Cedex. Le candidat peut également joindre toute pièce émanant **d'une autorité compétente** et susceptible de renseigner l'autorité organisatrice quant au niveau et à la durée du cycle de formation conduisant au diplôme détenu.

Nota bene : Les périodes de formation initiale ou continue, ainsi que les stages et les périodes de formation ne sont pas pris en compte pour le calcul de la durée d'expérience professionnelle.